



LES CHEVRONS DU PENTHIÈVRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Date : Vendredi 4 septembre 2026

Heure : 17 h 30

Lieu : Salle annexe derrière la salle des fêtes de Saint-Alban

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association **LES CHEVRONS DU PENTHIÈVRE** s'est réunie le vendredi 4 septembre 2026 à 17 h 30, sur convocation du Président, conformément aux dispositions des statuts de l'association.

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux adhérents présents.

Il rappelle que cette Assemblée Générale Extraordinaire a notamment pour objet de présenter et de soumettre au vote les modifications des statuts de l'association.

2. Présence et représentation des adhérents

Après vérification de la feuille de présence, il est constaté que :

- **Nombre d'adhérents inscrits :** 62
- **Membres présents :** 33
- **Membres représentés par pouvoir :** 10
- **Membres absents :** 19

La feuille de présence et les pouvoirs sont conservés avec le présent procès-verbal.

3. Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

- Présentation des modifications proposées aux statuts ;
- Explication des objectifs de cette évolution ;
- Échanges et réponses aux questions des adhérents ;
- Vote des nouveaux statuts ;
- Adoption des statuts modifiés.

4. Présentation des modifications statutaires

Le Président présente aux adhérents les modifications proposées aux statuts de l'association.

Il précise que cette évolution statutaire a notamment pour objectif de permettre à l'association de développer ses actions de recherche de mécénat et de partenariats,

et de lui permettre de solliciter auprès de l'administration fiscale un rescrit afin de sécuriser sa capacité à délivrer, le cas échéant, des reçus fiscaux aux donateurs.

Les modifications portent notamment sur les articles relatifs à l'objet, aux activités et aux ressources de l'association.

Le Président précise que ces modifications ne remettent pas en cause le caractère désintéressé de la gestion de l'association ni son fonctionnement associatif.

Les adhérents présents peuvent poser leurs questions et formuler leurs observations.

Déroulement de la procédure :

Les différentes étapes de la procédure sont présentées aux adhérents.

Montage du dossier fiscal :

Les éléments nécessaires au montage du dossier fiscal sont présentés et expliqués aux adhérents.

5. Vote sur les nouveaux statuts

Le Président soumet ensuite à l'Assemblée Générale Extraordinaire l'adoption des statuts modifiés dans leur nouvelle rédaction.

Résultat du vote :

- **Pour : 43 voix**
- **Contre : 0 voix**
- **Abstentions : 0 voix**

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire **ADOpte les statuts modifiés** de l'association **LES CHEVRONS DU PENTHIÈVRE**.

Les nouveaux statuts, tels qu'ils ont été présentés aux adhérents et adoptés par l'Assemblée, sont annexés au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

6. Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Président, ou à toute personne dûment mandatée à cet effet, pour effectuer les démarches et formalités nécessaires consécutives à l'adoption des nouveaux statuts auprès des organismes concernés.

7. Clôture de la séance

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président remercie les adhérents pour leur présence et clôt la séance à **18 h 30**.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Saint-Alban, le 4 septembre 2026.

Signatures

Le Président
Gérard GAUGLIN

Signature :

Le Secrétaire
Serge PHILIPPE

Signature :

Pièces annexées au présent procès-verbal

- Texte des statuts modifiés adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette version est bien le PV complet, avec les chiffres de présence et le vote à **43 voix pour, 0 contre, 0 abstention**.